

# Enfants handicapés : les laissés-pour-compte de l'école française

écrit par Daniel Faguet | 1 septembre 2022





On se souvient de la polémique lorsque Eric Zemmour a dénoncé le système français qui impose les handicapés, même mentaux dans les classes ordinaires, ce qui nuit et à l'handicapé abandonné à son triste sort et à la classe, perturbée. Or tout ce que l'on peut lire sur le sujet, en cette période de rentrée, confirme ce que disait le Président de *Reconquête*.

Ce matin, un journal télévisé présentait les difficultés d'un couple ayant un jeune enfant handicapé en âge d'entrer en première année d'école élémentaire. Ces parents n'ayant trouvé aucune solution d'accueil ont obtenu que leur fille double la dernière année de maternelle, mais envisagent pour l'année prochaine un placement en Belgique,

Je n'ai aucune connaissance médicale ou scolaire dans ce domaine, je ne ferai donc aucun commentaire sur les différents constats ou solutions à apporter aux tragiques situations que vivent des milliers de parents français.

Vous pouvez vous en douter, comme vous je remarque que nous trouvons des milliards pour assister une faune étrangère de plus en plus nombreuse, ce qui rend encore plus révoltant l'abandon de ces jeunes qui devrait être la priorité dans l'échelle de la souffrance et misère humaine.

Une précision , j'ai découvert dans ces lectures que 20 % de la population est reconnue handicapée et reçoit des aides en conséquence. Il y a là peut être ? Sûrement ? des économies à faire selon LE JOURNAL DES ENTREPRISES, qui cite Jean-Paul Garraud Euro d'député RN, il évoque une fraude pouvant atteindre 45 milliards d'euros en 2020. Vous pouvez le deviner une part importante des fraudeurs sont des bras cassés importés.

<https://www.irdeme.org/Aides-sociales-Une-fraude-a-45-milliards-d-Euros>

Voici des extraits d'études et rapports concernant seulement l'handicap des jeunes, pour vous faire une idée, plus précise de ce qu'affronte des parents et pourquoi les enfants naissants handicapés sont en constante augmentation.

Avant que vous passiez aux différents dossiers scolaires et médicaux sur le handicap des enfants voici le témoignage d'une mère. Bonne lecture

**Pourquoi 7 000 Français en situation de handicap sont accueillis en Belgique**

<https://www.ouest-france.fr/sante/handicaps/en-belgique-l-accompagnement-est-adapte-aux-handicaps-6733586>

**Hector, jeune Français [polyhandicapé](#) de 10 ans et demi, est scolarisé à Tournai, [commune belge](#) ,**

Comme plus d'un millier d'enfants sans place en institut médico éducatif (IME) en France, il est scolarisé dans une

école d'enseignement spécialisé, [qui accueille des enfants avec tous types de handicaps](#). Dans sa classe, ils sont 8 enfants avec deux instituteurs et un plateau technique important.

Pour Christine, sa mère, la qualité de l'enseignement en Belgique vaut le choix difficile de scolariser son enfant à Tournai. Si on avait l'équivalent en France, on ne se poserait même pas la question de partir en Belgique. Les instituteurs sont formés pour faire classe aux enfants avec toutes leurs différences. Dans les IME français, il y a très peu de cours ou d'apprentissages éducatifs. En Belgique, les enfants font de beaux progrès, à leur rythme, ils sont considérés avec bienveillance.

### **Plus de 7 000 Français accueillis en Wallonie**

Fin 2018, il y avait 1 436 enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis dans des établissements wallons conventionnés par la France – sans compter les familles qui s'expatrient en Belgique pour se rapprocher de l'école de leur enfant. Tous viennent principalement des Hauts-de-France, du Grand Est et d'Île-de-France.

### **Le gouvernement souhaite prévenir les départs en Belgique**

Le gouvernement souhaite, depuis quelques années, [ne laisser aucune personne sans solution en France](#) et, *in fine*, prévenir les départs en Belgique. **Les listes d'attente dans les établissements spécialisés en France peuvent être longues et les établissements de l'Hexagone privilégient l'arrivée de cas plus légers.**

Une majorité des départs en Belgique est liée au [...] refus des cas très lourds, problématiques, des personnes avec des troubles du comportement importants, note le [rapport « Prévention des départs non souhaités en Belgique »](#), commandé par le gouvernement. À part quelques idéalistes, comme l'association *Le Silence des justes*, présentée dans [le film](#)

Hors normes, personne ne veut prendre les cas compliqués, abonde Isabelle Resplendino, présidente de l'Association pour les Français en situation de handicap en Belgique.

Un rapport sénatorial de 2016 estime le coût total pour la France de la prise en charge des personnes handicapées en Belgique à 400 millions d'euros

### **Les demandes pour partir en Belgique ne cessent d'augmenter**

Je n'ai jamais eu autant de demandes pour des prises en charge en Belgique, explique Isabelle Resplendino. Récemment, la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) a rassemblé toutes les Maisons départementales des personnes handicapées des Hauts-de-France, d'Île-de-France et du Grand Est pour leur donner consigne de ne plus orienter en Belgique si une solution était disponible – **même une mauvaise solution.**

Selon elle, des familles d'Île-de-France se retrouvent avec des propositions de place dans le sud de la France, plus loin pour elles que la Belgique. **Le bricolage en France est de plus en plus institutionnalisé, commente-t-elle.**

**De plus en plus d'enfants handicapés à la naissance.** <https://www.e-sante.fr/plus-en-plus-enfants-handicapes-naissance/actualite/886>

Depuis 1980, le handicap d'origine périnatale est en hausse. Plusieurs explications sont avancées, dont le développement des fécondations in vitro responsables d'une hausse de la grande prématurité, le tabagisme maternel, l'alcool et l'élévation de l'âge maternel. Le nombre d'enfants handicapés augmente. Aujourd'hui, 15.000 enfants naissent handicapés chaque année, dont 7.500 avec des déficiences sévères. La moitié de ces handicaps est d'origine périnatale, c'est-à-dire survenant pendant la grossesse et lors de l'accouchement, soit entre 3.000 et 4.000 naissances par an.

On aurait pu s'attendre à une baisse du nombre d'enfants handicapés à la naissance. La réalité est bien différente. Il n'a pas diminué depuis trente ans, et tend même à augmenter en raison de la hausse des handicaps périnataux. Une première explication vient de la diminution des décès à la naissance en raison des progrès médicaux. En conséquence de quoi, nombre de ces enfants sauvés souffrent de paralysie cérébrale ou d'infirmité motrice par la suite. Une autre origine est évoquée : l'augmentation du nombre d'enfants naissant prématurés, notamment à cause de la progression, quasi anarchique, des fécondations in vitro,

**Déficiences ou handicaps d'origine périnatale ?**<https://www.senat.fr/rap/r03-363/r03-inserm.pdf>

30 à 60 % des handicaps de l'enfant auraient une origine périnatale, 20 à 35 % une origine prénatale ( chromosomique ou génétique), 5 à 10 % seraient d'origine post-natale (infectieuse, tumorale ou traumatique)

**LES CAUSES DU HANDICAP DE L'ENFANT ET LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION**

<https://www.senat.fr/rap/r03-363/r03-3631.html>

On estime que 20 à 35 % des déficiences sévères de l'enfant sont d'origine prénatale (anomalies de la morphogenèse, aberrations chromosomiques et anomalies génétiques) En procédant par élimination, on considère donc que 55 à 75 % des déficiences pourraient trouver leur origine au cours de la période périnatale Mais cette interprétation doit rester prudente, car on ne constate l'existence avérée d'un facteur de risque périnatal (prématurité, hypotrophie, asphyxie à la naissance) ou d'une anomalie d'origine péri ou néo-natale (encéphalopathie anoxo-ischémique, leucomalacie périventriculaire, hémorragie intra-ventriculaire) que dans 15 à 45 % des cas.

L'existence de facteurs de risques

En dépit des difficultés rencontrées pour déterminer les causes d'apparition des handicaps, les scientifiques s'accordent à reconnaître l'existence de liens de causalité entre certaines situations et l'apparition de handicaps périnataux.

. Il est ainsi établi que l'élévation de l'âge de la mère se traduit par une augmentation du nombre de naissances d'enfants malformés.

– la seconde est liée à l'existence de comportements à risques tels que les pratiques addictives ou les conditions de vie pendant la grossesse, susceptibles de favoriser la prévalence des handicaps. L'alcool et le tabac surtout, mais aussi la consommation de cocaïne, l'exposition au plomb, la présence de dioxines, le stress maternel constituent autant de facteurs aggravants des lésions cérébrales acquises en période périnatale.

.  
**Académie nationale de médecine L'enfant handicapé mental : son présent, son avenir,,,,,, ( très long dossier, le plus important )**

<https://www.academie-medecine.fr/11-09-lenfant-handicape-mentale-son-present-son-avenir/>

Un grand nombre de facteurs de risque de handicap majeur peuvent être reconnus à la période péri-natale ou dans les premiers mois post-nataux. Le plus souvent, l'enfant devient handicapé faute de diagnostic précoce. Un diagnostic tardif, entre 4 et 5 ans par exemple, correspond à une perte de chance et donc à un surcoût aussi bien moral que financier. De nombreux dépistages de troubles cognitifs, comportementaux, sensoriels ou de motricité fine sont effectués par les enseignantes d'école maternelle qui sont les meilleures

observatrices des enfants.

**Une perspective nouvelle d'enseignement : la pédiatrie du développement et du comportement** • Une appréciation grossière permet de chiffrer à 10 % environ le pourcentage d'enfants de trois à dix huit ans menacés d'un déficit physique mental ou comportemental nécessitant un accompagnement spécialisé. Pour la France, il s'agit de 70 000 à 80 000 enfants par classe d'âge, soit entre 1,2 et 1,5 millions d'enfants ou d'adolescents de 5 à 18 ans.

Recommandation ; Combattre l'augmentation croissante de ces troubles en informant largement sur les risques des grossesses tardives, la consommation du tabac, de l'alcool et du cannabis au cours de la grossesse et en luttant contre la prématurité.

**CONCLUSION – Ne pas imposer à tout prix une intégration scolaire, particulièrement dans l'enfance et l'adolescence. Mieux vaut un enfant heureux en institut éducatif que malheureux dans une classe normale.**

*L'Intégration scolaire ; est encore une fois le Résultat encore une fois de l'idéologie égalitaire*

**Statistiques sur l'intégration scolaire Evolution du nombre des élèves handicapés eolarisés de 1998-1999 à 2019-2020 – (total public + privé )**

<http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page91.htm>

Intégration individuelles = dans le cycle scolaire normal

Intégration collectives = en établissement spécialisé



		1998-1999	2004-2005	2007-2008	2010-2011	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
1er degré	Intégrations individuelles	27 900	58 812	70 100	83 309	90 900	94 782	103 908	111 683		130 506	134 438	142 026	147 365
	Intégrations collectives ULIS 1er degré	44 900	37 584	39 634	42 985	45 521	46 783	47 504	48 361		50 652	51 125	52 468	53 056
2d degré	Intégrations individuelles	17 000	24 588	40 700	54 865	63 261	68 473	75 941	82 875		98 445	107 341	118 310	130 689
	Intégrations collectives ULIS	200	5 988	11 574	20 229	25 881	29 122	32 588	36 060		41 873	44 891	48 370	52 930
<b>total</b>		<b>90 000</b>	<b>126 972</b>	<b>162 008</b>	<b>201 388</b>	<b>225 563</b>	<b>239 160</b>	<b>259 941</b>	<b>278 978</b>		<b>321 476</b>	<b>337 795 *</b>	<b>361 174</b>	<b>384 050</b>
en % de la population scolaire			1 %		1,7 %							2,7 %		

Population française en 2010 65 millions,,,,,,,,, 2021 67,8 millions +4%

naissance en 2010 828 000,,,,,,,,,,,,, 738 000 en baisse régulière - 11,8%

total handicapés scolarisés 1er degré en 2010 126 000

total handicapés scolarisés 1er degré en 2021 200 000 + 60%

pour l'ensemble des enfants et des jeunes handicapés, scolarisés ou non scolarisés (2019-2020)

Année 2019-2020	Population scolaire totale (public + privé)	Elèves handicapés en inclusion individuelle ou collective		Secteurs médico-éducatif et sanitaire			Effectifs enfants et jeunes handicapés, scolarisés ou non	
		Effectifs scolaires	en % de la population totale	Médico-éducatif	Sanitaire	Total	Total	
1er degré	6 703 800	194 494	2,90 %					
2d degré	5 676 500	166 680	2,94 %					
<b>total</b>	<b>12 380 300</b>	<b>361 174</b>	<b>2,92 %</b>	<b>104 519</b>	<b>&gt; 8249</b>	<b>115 000 (?)</b>	<b>452 795</b>	<b>3,7 %</b>

Pour le secteur sanitaire, l'effectif indiqué est celui des élèves en inclusion scolaire